

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 99

présenté par
M. Yanno-----
ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 19, substituer aux mots :

« ce même agrément »,

les mots :

« l'agrément prévu au 1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.